



Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu
Aquatique des Rivières du Nord
N°60 Chemin des Ombrières - 97400 Sainte-Christèle
Siret : 490 190 725 000 13
Siren : 490 190 725 - APE : 9499Z

Etablissement à caractère d'utilité publique reconnu par l'article L. 434-3 du Code de l'Environnement

Garde-pêche H/F

- Niveau d'études : **BEP minimum ou équivalent**
 - Type d'offre : **Garde-pêche**
 - Nature du contrat : **CDD 12 mois**
 - Ville : Résidence Administrative Saint-Denis
 - Lieu de travail : Toutes les ravines et les rivières pérennes du Domaine Public Fluvial (DPF) comprises entre la Rivière Saint Denis et la Rivière Sainte-Suzanne
- Durée hebdomadaire : 35 h

Description de la mission

L'agent "garde-pêche" est chargé de mettre en œuvre, sous la responsabilité du Chef d'équipe et du Président de l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique des Rivières du Nord (AAPPMA-RN), les actions de surveillance des milieux et de sensibilisation à l'application de la réglementation de la pêche en eau douce. L'agent sera également chargé de faire de la sensibilisation auprès des différents usagers des cours d'eau et plans d'eau (pêcheurs à la ligne, pêcheurs de bichiques, randonneurs, riverains, pique-niqueurs, pratiquants d'activités sportives etc.), à la préservation de la biodiversité aquatique et à la protection de l'environnement.

Les missions se déclinent de la manière suivante :

Sensibiliser et informer :

- Les usagers sur les enjeux de préservation de la faune aquatique des eaux douces et de l'environnement de manière générale,
- Les usagers des cours d'eau, notamment les pêcheurs, de la réglementation en vigueur et des pratiques de pêche respectueuses du milieu naturel,

Surveiller :

- Les cours d'eau et plans d'eau du Domaine Public Fluvial, compris entre la Rivière Saint Denis et la Rivière Sainte-Suzanne, et de lutter contre le braconnage et les pratiques illégales en coordination avec les services en charge de la police de la pêche et de l'environnement.

Faire appliquer :

- La réglementation de la pêche en eau douce sur l'ensemble des cours d'eau et plans d'eau du Domaine Public Fluvial compris entre la Rivière Saint Denis et la Rivière Sainte-Suzanne

Lutte contre les pollutions liées à l'abandon de déchets :

- Effectuer le ramassage des déchets domestiques laissés par les usagers sur les principales rivières et ravines pérennes dont l'association a la gestion.

Rendre compte :

- En temps réel des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des missions ou tous événements susceptibles d'impacter le travail et informer les services compétents de tous faits anormaux constatés (infractions police de l'eau et de la pêche, abandon de déchets, abattage d'arbre etc.),

Profil



Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu
Aquatique des Rivières du Nord
N°60 Chemin des Ombrières - 97400 Sainte-Clotilde
Siret : 490 190 725 000 13
Siren : 490 190 725 - APE : 9499Z

Etablissement à caractère d'utilité publique reconnu par l'article L. 434-3 du Code de l'Environnement

COMPÉTENCES TECHNIQUES :

- Bonne maîtrise des problématiques environnementales, notamment celles liées aux milieux aquatiques des eaux douces (connaissance des espèces piscicoles de La Réunion et du fonctionnement des milieux aquatiques) et bonne connaissance des espèces piscicoles des eaux douces de La Réunion,
- Maîtrise de l'outil informatique : être capable de faire un rendu d'activité.

AUTRES COMPETENCES :

Bon relationnel (aisance à prendre la parole en public), bonne compréhension du créole, autonomie, prise d'initiative et aptitude à travailler en équipe,

- Discrétion sur les actions menées et sur l'organisation de travail (planning d'activités et procédures réalisées)

CAPACITES PHYSIQUES :

- Très bonne conditions physiques car les missions sont effectuées à pieds le long des cours d'eau.

Conditions de travail

- Contrat de travail à durée déterminée,
- Permis B indispensable,
- Travail les jours de la semaine, les weekends et les jours fériés
- Matériel lié à la missions fournis par l'AAPPMA-RN (uniforme, chaussures, sacs à dos, veste, poncho, paire de jumelle, lampes...etc.)